



Ville de Mèze

N°60

DÉCISION DE M. LE MAIRE
ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS

**« Travaux de mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
des écoles et des gymnases de la ville »**
Consultation N° 23MA-11

M. Le Maire de la ville de Mèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 17 Décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définis par Décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Vu les offres présentées par les sociétés COLAS France SAS, Roderick MARCILLA, EIFFAGE Route Grand Sud, OKEENEA BATIMENT SAS, SAS FABRE ELEC, SAS EGC –ENTREPRISE GENERALE CARMIER et ETS ESPINASSE dans le cadre de la consultation ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que les offres présentées par les sociétés :

- COLAS France SAS en vue de l'attribution du marché public n° 23017 relatif au lot n° 01A VRD, aménagements extérieurs ;
- Rodérick MARCILLA en vue de l'attribution du marché public n° 23018 relatif au lot n° 01B Gros œuvre et second œuvre ;
- OKEENEA BATIMENT SAS en vue de l'attribution du marché public n° 23019 relatif au lot n° 2 Peinture, signalétique ;
- OKEENEA BATIMENT SAS en vue de l'attribution du marché public n° 23020 relatif au lot n° 3 Serrurerie ;
- SAS FABRE ELEC en vue de l'attribution du marché public n° 23021 relatif au lot n° 5 Electricité ;
- ETS ESPINASSE en vue de l'attribution du marché public n° 23022 relatif au lot n° 6 Plomberie ;



Ville de Mèze

N°60

se révèlent être les offres les plus avantageuses dans chacun des lots.

DÉCIDE :

Article 1 :

L'offre présentée par la société COLAS France SAS – ZI des Eaux Blanches 34202 Sète est retenue pour l'attribution du marché public n° 23017 relatif au lot n° 01A VRD, aménagement extérieurs du marché de travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des écoles et des gymnases de la ville pour un montant forfaitaire de 5 970.00 € HT ;

Article 2 :

L'offre présentée par la société Rodérick MARCILLA – 22 avenue du Mas de Garric 34140 Mèze est retenue pour l'attribution du marché public n° 23018 relatif au lot n° 01B Gros œuvre et second oeuvre du marché de travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des écoles et des gymnases de la ville pour un montant forfaitaire de 8 550.00 € HT ;

Article 3 :

L'offre présentée par la société OKEENEA BATIMENT SAS – 6 rue des Aulnes 69450 Champagne-au-Mont-d'Or est retenue pour l'attribution du marché public n° 23019 relatif au lot n° 2 Peinture, signalétique du marché de travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des écoles et des gymnases de la ville pour un montant forfaitaire de 28 002,10 € HT ;

Article 4 :

L'offre présentée par la société OKEENEA BATIMENT SAS – 6 rue des Aulnes 69450 Champagne-au-Mont-d'Or est retenue pour l'attribution du marché public n° 23020 relatif au lot n° 3 Serrurerie du marché de travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des écoles et des gymnases de la ville pour un montant forfaitaire de 23 900,00 € HT ;

Article 5 :

L'offre présentée par la société SAS FABRE ELEC – 17 rue d'Ingril 34200 Sète est retenue pour l'attribution du marché public n° 23021 relatif au lot n° 5 Electricité du marché de travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des écoles et des gymnases de la ville pour un montant forfaitaire de 8 167,00 € HT ;

Article 6 :

L'offre présentée par la société ETS ESPINASSE– 1591 Quai des Moulins 34200 Sète est retenue pour l'attribution du marché public n° 230202 relatif au lot n° 6 Plomberie du marché de travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des écoles



Ville de Mèze

N°60

et des gymnases de la ville pour un montant forfaitaire de 24 067,00 € HT ;

Article 7 :

La consultation pour le lot n° 4 Menuiseries intérieures et extérieures est déclarée infructueuse pour absence d'offre ;

Article 8 :

Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la Ville de Mèze, compte 2135 - chapitre 21.

Article 9 :

Le Maire, par délégation n° 15 en date du 15 Décembre 2021, autorise M. Marcel Graine, Conseiller Municipal, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Article 10 :

La présente décision sera notifiée par :

- publication sur le site de la ville de Mèze,
- Transmission au Préfet de l'Hérault.

Article 11 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou son affichage en Mairie et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mèze, le 17 juillet 2023

**Le Maire,
Thierry BAËZA**